

EXPOSE N°1
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2022

Réunion du 23 MARS 2022

Sous la présidence de Monsieur CLAVERIE Claude, Président,

PRESENTS : Mme ALLAER Véronique, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, MM. AUGUSTIN Philippe, BAYZE Jean-Claude, BEYRIE Jean-Paul, BOUÉ Henri remplacé par son suppléant BARRERE Gérard, BRET Philippe, DAUGA Benoît, DUFOUR Philippe, LACANNE Jean-Baptiste, LAPEYRE Bernard, MINGUANT Erwan, ROUMAT Max, SOLANS Raymond, VARGA Pierre, ZAGO Jean-Pierre.

ABSENTS - EXCUSES : Mme AUGUSTE-MERCADIER Karine, PEROTTO Aline, MM. BALLERINI Francis, BARRERE Etienne, BAUDOUIN Alexandre, DULONG Pierre, DUSSEAU Sylvain, GIACOSA Patrick, LAMBERT François, ROUSSE Jean-François.

M. ROUSSE Jean-François a donné procuration à M. DAUGA Benoît, M. GIACOSA Patrick a donné procuration à M. DAUGA Benoît, M. DUSSEAU Sylvain a donné procuration à M. CLAVERIE Claude, M. LAMBERT François a donné procuration à M. CLAVERIE Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2022
- Demande d'adhésion de la Commune de Gazaupouy
- Groupement de commande marché de fourniture d'électricité
- Modification du tableau des effectifs
- Service eau potable – Approbation du compte de gestion 2021
- Service eau potable – Approbation du compte administratif 2021
- Service eau potable – Affectation des résultats 2021
- Service eau potable – Vote du budget primitif 2022
- Service assainissement collectif – Approbation du compte de gestion 2021
- Service assainissement collectif – Approbation du compte administratif 2021
- Service assainissement collectif – Affectation des résultats 2021
- Service assainissement collectif – Vote du budget primitif 2022
- Service eau potable – Nouvelle UTEP Consultation levé topographique et bathymétrique : choix de l'entreprise
- Service eau potable – Nouvelle UTEP Consultation études géotechniques : choix de l'entreprise
- Service assainissement collectif – Avenant au marché de travaux de création du système d'assainissement de Pouy Roquelaure
- Rétrocession des réseaux rue de la Solombère – Condom
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 en donnant la parole à Monsieur SOLANS, délégué de la Commune de Roquepine, qui excuse Monsieur le Maire et accueille les membres de l'Assemblée en leur souhaitant la bienvenue.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande du Président de la Communauté de Communes de la Ténazère pour l'exécution de prestations de service relatives à l'assainissement non collectif, la consultation lancée par la CCT ayant été déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre et la mission du prestataire actuel prenant fin au 31 mars 2022. Ceci explique l'urgence à délibérer avant la fin du mois pour permettre la continuité du service.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour : prestation de service contrôle de l'assainissement non collectif pour le compte de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

0) Prestation de service contrôle de l'assainissement non collectif pour le compte de la Communauté de Communes de la Ténarèze

Cette mission temporaire, destinée à permettre à la CCT de réaliser une nouvelle consultation, comporte les prestations suivantes :

- contrôle des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre de vente d'immeuble
- avis sur les dossiers de certificat d'urbanisme opérationnel et de permis de construire
- à l'exclusion du contrôle périodique des installations
- sur les Communes membres du SPANC de la CCT : Beaucaire, Beaumont, Béraut, Blaziert, Cassaigne, Castelnaud sur l'Auvignon, Caussens, Condom, Gazaupouy, Lagardère, Larressingle, Larroque Saint Sernin, Ligardes, Maignaut Tauzia, Mansencôme, Mouchan, Roquepine, Saint Orens Pouy Petit, Saint Puy, Valence sur Baïse

Monsieur le Président indique que les statuts du SIAEP lui permettent d'exercer des prestations de services pour le compte d'autres collectivités membres ou non membres du Syndicat et que le syndicat dispose des moyens humains et techniques de réalisation de cette mission.

Monsieur BRET fait remarquer que ce sera l'occasion de mener une réflexion à moyen terme sur l'organisation de ce service et les possibilités de mutualisation entre les différentes collectivités impliquées que sont la CCT, le SAT et le SIAEP.

Après discussion, le comité syndical décide, à l'unanimité,

- de réaliser pour le compte de la Communauté de Communes de la Ténarèze, sur le territoire du SPANC, dans le cadre d'une prestation de service finalisée par une convention d'une durée d'un an entre les deux collectivités, les missions suivantes relatives au service d'assainissement non collectif suivantes
 - o contrôle des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre de vente d'immeuble
 - o avis sur dossier de certificat d'urbanisme opérationnel
 - o avis sur dossier de permis de construire : contrôle conception et contrôle exécution
- de fixer les tarifs suivants pour les différentes missions :
 - o contrôle des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre de vente d'immeuble : 80 € par contrôle
 - o avis sur dossier de certificat d'urbanisme opérationnel : 40 € par dossier instruit
 - o avis sur dossier de permis de construire :
 - contrôle conception : 60 € par dossier instruit
 - contrôle exécution : 100 € par contrôle réalisé

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2022

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Demande d'adhésion de la Commune de Gazaupouy

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la Commune de GAZAUPOUY a, par délibération, sollicité son adhésion au SIAEP de CONDOM-CAUSSENS pour la compétence optionnelle assainissement collectif. Il rappelle également les décisions prises concernant la réalisation de prestations de services pour les collectivités membres ou non membres en matière de défense extérieure contre l'incendie et de service public d'assainissement non collectif.

Monsieur le Président explique que, conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'admission de nouvelles Communes est subordonnée à l'accord du Comité Syndical, confirmé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat.

Monsieur le Président propose d'accepter l'adhésion de la Commune de GAZAUPOUY au SIAEP de CONDOM-CAUSSENS – compétence optionnelle assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023 et de préciser la rédaction de l'article 7 des statuts par l'ajout de la liste des prestations que le Syndicat peut réaliser pour le compte d'autres collectivités, membres ou non du Syndicat.

Après discussion, le Comité Syndical décide

- d'accepter l'adhésion de la Commune de GAZAUPOUY au SIAEP de CONDOM-CAUSSENS – compétence optionnelle assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2023
- de modifier la rédaction de l'article 7 des statuts comme suit :
 - « ARTICLE 7 – INTERVENTION POUR LE COMPTE DES COMMUNES ADHERENTES

Le SIAEP de CONDOM-CAUSSENS peut, à la demande des collectivités membres ou pour le compte d'autres collectivités ou personnes morales de droit privé, réaliser des prestations de service dans les domaines présentant un lien avec ses compétences, notamment en matière de pose et contrôle des équipements de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), de conseil et prestations dans le domaine de l'assainissement collectif ou non collectif.

Une convention fixe les modalités de réalisation de la mission».

- de notifier la présente délibération aux Maires de chacune des Communes membres du SIAEP, les Conseils Municipaux devant se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat dans les conditions de majorité requise par l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Groupement de commande marché de fourniture d'électricité

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SIAEP est membre d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité. Le marché entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Il présente au Comité Syndical le nouveau projet de convention de groupement de commande des Communes de Beaucaire sur Baïse, Condom, Lauraët, Mansencôme, Roquepine, Saint Puy, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze, et le SIAEP de Condom-CausSENS pour la passation d'un marché public ou accord-cadre dans le domaine de l'électricité (fourniture et acheminement).

Le comité syndical, après discussion, approuve à l'unanimité les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à la signer.

Conformément à l'article 6 de cette convention, le Comité Syndical désigne comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement pour le compte du SIAEP de CONDOM-CAUSSENS:

- titulaire : M. Claude CLAVERIE
- suppléant : M. Bernard LAPEYRE

4) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'agent administratif à temps complet et de supprimer le demi-poste d'agent technique.

Les missions attachées au poste d'agent administratif seraient les suivantes :

- gestion de la facturation : établissement des factures et gestion du recouvrement
- accueil des usagers
- comptabilité
- gestion administrative des assemblées : convocations et comptes rendus
- gestion des dossiers sociaux

Il propose également de modifier le poste de responsable des affaires générales en poste de directrice.

Le Comité Syndical approuve ces propositions à l'unanimité.

5) Service eau potable – Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Président procède à la présentation du compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur de CONDOM et le compte administratif 2021 établi par les services du SIAEP, ces documents étant identiques.

FONCTIONNEMENT

BP 2021

Réalisé 2021

DEPENSES

Charges à caractère général

	BP 2021	Réalisé 2021
Art 6063 Fournitures Entretien	500.00	-
Art 6062 produits de traitement	-	-
Art 6064 Fournitures administratives	1 000.00	504.71
Art 6066 Carburant	2 000.00	1 793.37
Art 6068 Autres fournitures Travaux en régie	100 000.00	16 205.64
Art 6135 Location pelle	-	-
Art 61523 Entretien Réseau	1 500.00	3 005.00

SIAEP de CONDOM CAUSSENS
Réunion du 30 mai 2022

Art 61551 Entretien matériel roulant	3 000.00	2 998.66
Art 61558 Autres biens mobiliers	1 000.00	-
Art 6156 Maintenance	1 500.00	955.16
Art 6161 Primes assurances	6 800.00	7 078.24
Art 6225 Indemnités au comptable	1 000.00	-
Art 6226 Honoraires	18 000.00	16 546.70
Art 6231 Insertions	2 000.00	-
Art 6257 Missions réceptions	1 500.00	-
Art 6261 Frais d'affranchissement	1 000.00	869.48
Art 6262 Frais de télécommunication	1 000.00	217.07
Art 627 Services bancaires	-	-
Art 6371 Redevance CACG	100 000.00	83 799.02
TOTAL chapitre 011	241 800.00	133 973.05

Charges de personnel

Art 6215 Personnel mis à disposition	1 000.00	-
Art 6332 Cotisation FNAL	100.00	79.38
Art 6336 Cotisations CDG et CNFPT	2 500.00	2 278.43
Art 6338 Autres taxes sur rémunération	250.00	238.38
Art 6411 Rémunération	125 000.00	106 707.19
Art 6451 Charges Sécurité sociale	13 000.00	14 904.67
Art 6453 Cotisations caisses de retraite	24 000.00	20 134.52
Art 6458 Cotisations autres organismes	9 000.00	12 024.34
Art 6471 Prestations directes	100.00	788.77
Art 648 Autres charges de personnel	100.00	-
TOTAL chapitre 012	175 050.00	157 155.68

Charges de gestion courante

Art 6531 Indemnités élus	15 000.00	18 192.06
Art 658 Indemnités cultures	7 000.00	843.45
TOTAL chapitre 65	22 000.00	19 035.51

Charges financières

Art 66111 Intérêts emprunts	54 000.00	53 277.86
Art 66112 Intérêts courus non échus	14 000.00	- 1 371.33
TOTAL chapitre 66	68 000.00	51 906.53

Art 673 Titres annulés sur exercice antérieur	500.00	-
Art 678 Autres charges exceptionnelles	-	-
Chap 67 Charges exceptionnelles	500.00	-

Opérations d'ordre

Art 6811 Dotation aux amortissements	230 000.00	215 091.90
TOTAL chapitre 042	230 000.00	215 091.90

TOTAL DEPENSES REELLES	737 350.00	577 162.67
-------------------------------	-------------------	-------------------

023 Virement à section investissement	626 526.00	-
TOTAL DEPENSES	1 363 876.00	577 162.67

RECETTES

002 Excédents antérieurs	446 876.00	
Art 70111 Vente eau	600 000.00	625 350.17
Art 701241 Red pollution domestique	-	-
Art 704 Travaux	-	-
Art 7087 Mise à disposition de personnel	120 000.00	133 491.91
Total chapitre 70 Ventes produits	720 000.00	758 842.08
Art 757 Red versées par les fermiers	6 000.00	23 311.24
Art 7588 Produits divers	-	-
Total chapitre 75 Autres produits	6 000.00	23 311.24
Art 7688 Autres	-	4.90
Total chapitre 76 Produits financiers	-	4.90
Art 7718 Autres produits exceptionnels	-	3 623.28
Total chapitre 77 Produits exceptionnels	-	3 623.28
Art 722 Travaux en régie	140 000.00	38 970.66
Art 777 Amortissement subventions	51 000.00	49 901.59
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	191 000.00	88 872.25
TOTAL RECETTES	1 363 876.00	874 653.75

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Art 001 Déficit reporté	-	-
Art 139111 Amortissement subventions	51 000.00	47 378.44
Art 13912 Amortissement subventions	-	223.15
Art 13918 Amortissements subventions	-	2 300.00
Art 2315 Travaux en régie	80 000.00	38 970.66
Art 2317 Travaux régie Condom Cassaigne	60 000.00	-
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	191 000.00	88 872.25
Art 217531 Apurement compte 2031	207 000.00	206 206.58
Art 217561 Apurement compte 2031	-	-
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	207 000.00	206 206.58
Art 1641 Rembt capital emprunt	150 000.00	147 713.57

Total chapitre 16 emprunts	150 000.00	147 713.57
Art 2031 études UTEP et schéma directeur	95 500.00	37 762.50
Total chapitre 20	95 500.00	37 762.50
Art 21561 Matériel d'exploitation	1 000.00	-
Art 217531 Travaux sur réseau	130 786.00	-
Art 217561 Travaux sur UTEP	184 000.00	366.56
Total chapitre 21 Immobilisations	315 786.00	366.56
Art 2315 Immobilisations	100 000.00	58 081.51
Art 2317 Immob mises à disposition	325 000.00	233 698.66
Total chapitre 23 immobilisations en cours	425 000.00	291 780.17
TOTAL DEPENSES	1 384 286.00	772 701.63

RECETTES

Art 001 Excédent reporté	131 094.00	-
Art 28151 Installations complexes	105 000.00	95 744.93
Art 281531 Réseaux	10 000.00	11 466.48
Art 281561 Amortissement matériel	400.00	58.17
Art 281728 Autres terrains	8 000.00	7 162.67
Art 2817531 Réseaux d'adduction d'eau	102 100.00	96 998.50
Art 2817532 Réseaux d'assainissement	-	416.67
Art 2817561 Service distribution d'eau	1 000.00	597.21
Art 2817562 Service assainissement	500.00	144.67
Art 28181 Installations générales	3 000.00	2 502.60
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	230 000.00	215 091.90
Art 2031 Frais d'études	204 500.00	204 056.69
Art 2033 Frais d'insertion	2 500.00	2 149.89
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	207 000.00	206 206.58
Art 1068 Financement déficit	89 666.00	89 666.41
Total chapitre 10 Dotations	89 666.00	89 666.41
Art 13111 Agence de l'eau	-	13 216.70
Total chapitre 13 Subventions	-	13 216.70
Art 1641 Emprunt	100 000.00	-
Total chapitre 16 Emprunts	100 000.00	-
Art 021 Virement du fonctionnement	626 526.00	-
TOTAL RECETTES	1 384 286.00	524 181.59

Après discussion, Monsieur le Président fait procéder au vote du compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur de CONDOM.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

6) Service eau potable – Approbation du compte administratif 2021

Après que Monsieur le Président ait quitté la salle, Monsieur Benoît DAUGA, Vice-Président, fait procéder au vote du compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Président.

Après discussion, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

7) Service eau potable – Affectation des résultats 2021

Monsieur le Président présente les résultats 2021 :

Section de fonctionnement

Dépenses :	577 162,67 €
Recettes :	874 653,75 €
Résultats 2021 :	297 491,08 €
Excédent reporté année n-1 :	446 876,45 €
Excédent cumulé :	744 367,53 €

Section d'investissement

Dépenses :	772 701,63 €
Recettes :	524 181,59 €
Résultat 2021 :	-248 520,04 €
Report année n-1 :	131 094,59 €
Solde 2021 :	-117 425,45 €
Restes à réaliser :	- 221 362,77 €
Déficit 2021 :	-338 788,22 €

Monsieur le Président propose l'affectation des résultats suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 338 788,22 €
- le surplus est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 405 579,31 €

Après discussion, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

8) Service eau potable – Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les propositions pour le budget 2022 :

FONCTIONNEMENT

BP 2022

DEPENSES

Charges à caractère général

Art 6063 Fournitures Entretien	500.00
Art 6062 produits de traitement	96 000.00
Art 6064 Fournitures administratives	1 000.00
Art 6066 Carburant	2 000.00
Art 6068 Autres fournitures Travaux en régie	50 000.00
Art 6135 Location pelle	45 000.00
Art 61523 Entretien Réseau	1 500.00
Art 61551 Entretien matériel roulant	3 000.00
Art 61558 Autres biens mobiliers	1 000.00

SIAEP de CONDOM CAUSSENS
Réunion du 30 mai 2022

Art 6156 Maintenance	4 500.00
Art 6161 Primes assurances	7 500.00
Art 6225 Indemnités au comptable	1 000.00
Art 6226 Honoraires	18 000.00
Art 6231 Insertions	2 000.00
Art 6257 Missions réceptions	1 500.00
Art 6261 Frais d'affranchissement	1 000.00
Art 6262 Frais de télécommunication	1 000.00
Art 627 Services bancaires	-
Art 6371 Redevance CACG	100 000.00
TOTAL chapitre 011	336 500.00

Charges de personnel

Art 6215 Personnel mis à disposition	-
Art 6332 Cotisation FNAL	100.00
Art 6336 Cotisations CDG et CNFPT	2 700.00
Art 6338 Autres taxes sur rémunération	250.00
Art 6411 Rémunération	125 000.00
Art 6451 Charges Sécurité sociale	16 000.00
Art 6453 Cotisations caisses de retraite	22 000.00
Art 6458 Cotisations autres organismes	13 000.00
Art 6471 Prestations directes	1 600.00
Art 648 Autres charges de personnel	-
TOTAL chapitre 012	180 650.00

Charges de gestion courante

Art 6531 Indemnités élus	19 000.00
Art 658 Indemnités cultures	7 000.00
TOTAL chapitre 65	26 000.00

Charges financières

Art 66111 Intérêts emprunts	50 000.00
Art 66112 Intérêts courus non échus	13 000.00
TOTAL chapitre 66	63 000.00

Art 673 Titres annulés sur exercice antérieur	-
Art 678 Autres charges exceptionnelles	1 800.00
Chap 67 Charges exceptionnelles	1 800.00

Opérations d'ordre

Art 6811 Dotation aux amortissements	230 000.00
TOTAL chapitre 042	230 000.00

TOTAL DEPENSES REELLES	837 950.00
-------------------------------	-------------------

023 Virement à section investissement	444 629.00
---------------------------------------	------------

TOTAL DEPENSES	1 282 579.00
-----------------------	---------------------

RECETTES

002 Excédents antérieurs	405 579.00
Art 70111 Vente eau	600 000.00
Art 701241 Red pollution domestique	
Art 704 Travaux	-
Art 7087 Mise à disposition de personnel	120 000.00
Total chapitre 70 Ventes produits	720 000.00
Art 757 Red versées par les fermiers	6 000.00
Art 7588 Produits divers	-
Total chapitre 75 Autres produits	6 000.00
Art 7688 Autres	
Total chapitre 76 Produits financiers	
Art 7718 Autres produits exceptionnels	-
Total chapitre 77 Produits exceptionnels	-
Art 722 Travaux en régie	100 000.00
Art 777 Amortissement subventions	51 000.00
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	151 000.00
TOTAL RECETTES	1 282 579.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Art 001 Déficit reporté	117 425.00
Art 139111 Amortissement subventions	51 000.00
Art 13912 Amortissement subventions	
Art 13918 Amortissements subventions	
Art 2315 Travaux en régie	50 000.00
Art 2317 Travaux régie Condom Cassaigne	50 000.00
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	151 000.00
Art 217531 Apurement compte 2031	-
Art 217561 Apurement compte 2031	40 000.00
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	40 000.00
Art 1641 Rembt capital emprunt	152 000.00
Total chapitre 16 emprunts	152 000.00

Art 2031 études UTEP et schéma directeur	-
Total chapitre 20	-

Art 21561 Matériel d'exploitation	1 000.00
Art 217531 Travaux sur réseau	331 992.00
Art 217561 Travaux sur UTEP	450 000.00
Total chapitre 21 Immobilisations	782 992.00

Art 2315 Immobilisations	60 000.00
Art 2317 Immob mises à disposition	200 000.00
Total chapitre 23 immobilisations en cours	260 000.00

TOTAL DEPENSES	1 503 417.00
-----------------------	---------------------

RECETTES

Art 001 Excédent reporté	-
--------------------------	---

Art 28151 Installations complexes	105 000.00
Art 281531 Réseaux	10 000.00
Art 281561 Amortissement matériel	400.00
Art 281728 Autres terrains	8 000.00
Art 2817531 Réseaux d'adduction d'eau	102 100.00
Art 2817532 Réseaux d'assainissement	
Art 2817561 Service distribution d'eau	1 000.00
Art 2817562 Service assainissement	500.00
Art 28181 Installations générales	3 000.00
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	230 000.00

Art 2031 Frais d'études	40 000.00
Art 2033 Frais d'insertion	-
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	40 000.00

Art 1068 Financement déficit	338 788.00
Total chapitre 10 Dotations	338 788.00

Art 13111 Agence de l'eau	-
Total chapitre 13 Subventions	-

Art 1641 Emprunt	450 000.00
Total chapitre 16 Emprunts	450 000.00

Art 021 Virement du fonctionnement	444 629.00
------------------------------------	------------

TOTAL RECETTES	1 503 417.00
-----------------------	---------------------

Monsieur le Président précise que la somme imputée à l'article 6062 concerne le renouvellement du charbon actif des deux usines de production d'eau potable nécessaire au traitement des pesticides présents dans l'eau brute.

Il détaille les montants alloués à la réalisation du schéma directeur du service de Brunet avec, en 2022, la géolocalisation des ouvrages présents sur le réseau. Actuellement, les services du Syndicat repèrent toutes les vannes et équipements avant de confier la géolocalisation à un géomètre. Une discussion s'engage sur l'opportunité d'équiper le service et de réaliser cette mission en interne. Ceci pourra être évoqué au vu du bilan de la réalisation de cette opération sur la Commune de TERRAUBE.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget primitif 2022 : après discussion, ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

9) Service assainissement collectif – Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Président procède à la présentation du compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur de CONDOM et le compte administratif 2021 établi par les services du SIAEP, ces documents étant identiques.

FONCTIONNEMENT

	BP 2021	Réalisé 2021
DEPENSES		
Charges à caractère général		
Art 6061 Eau électricité STEP	6 000.00	5 326.85
Art 6063 Fournitures Entretien	4 000.00	1 682.86
Art 6064 Fournitures administratives	1 000.00	748.80
Art 6066 Carburants	2 000.00	1 889.14
Art 6068 Autres fournitures	20 000.00	13 121.54
Art 611 Sous-traitance	1 000.00	-
Art 6132 Locations immobilières	7 200.00	7 200.00
Art 6135 Locations mobilières	1 000.00	1 121.43
Art 61523 Entretien réparations	20 000.00	9 323.56
Art 6156 Maintenance	2 500.00	769.18
Art 6226 Honoraires	22 000.00	19 542.24
Art 6231 Publications	4 910.00	-
Art 6261 Affranchissement	2 000.00	2 534.86
Art 6262 Télécommunications	500.00	471.33
Art 627 Services bancaires	-	-
Art 63512 Taxes foncières	-	13.00
Art 6371 Redevances agence de l'eau	12 000.00	11 927.00
Total chapitre 011 Charges à caractère général	106 110.00	75 671.79

Charges de personnel

Art 6215 Personnel affecté	120 000.00	120 000.00
Art 6218 Autre personnel extérieur	1 400.00	1 362.06
Total chapitre 012 Charges de personnel	121 400.00	121 362.06

Charges de gestion courante

Art 6542 Créances éteintes	-	-
Art 658 Charges diverses	1 500.00	63.07

Total chapitre 65 Autres charges	1 500.00	63.07
---	-----------------	--------------

Charges financières

Art 66111 Intérêts emprunts	32 000.00	31 895.50
Art 66112 intérêts courus non échus	7 500.00	- 868.82
Total chapitre 66 Charges financières	39 500.00	31 026.68

Art 673 titre annulé sur exercice antérieur	90.00	75.20
Art 678 Autres charges excep	-	-
Total chapitre 67 charges exceptionnelles	90.00	75.20

Art 6815 Provision pour risque d'expl	-	-
Total chap 68 Dotations	-	-

Art 6811 Dotation aux amortissements	250 000.00	222 210.50
Total chapitre 042 opérations d'ordre	250 000.00	222 210.50

TOTAL DEPENSES REELLES	518 600.00	450 409.30
-------------------------------	-------------------	-------------------

023 Virement à section investissement	582 801.00	-
---------------------------------------	------------	---

TOTAL DEPENSES	1 101 401.00	450 409.30
-----------------------	---------------------	-------------------

RECETTES

002 Excédents antérieurs	587 401.00	
--------------------------	------------	--

Art 722-042 Travaux en régie	25 000.00	21 697.85
Art 777-042 Amortissement subventions	14 000.00	10 769.08
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	39 000.00	32 466.93

Art 704 PFAC	30 000.00	34 500.00
Art 70611 Redevances	416 000.00	472 612.75
Art 706121 Redevances agence de l'eau	5 000.00	11 695.57
Art 7068 Autres prestations	-	165.60
Art 7087 Remboursement de frais	3 000.00	4 556.18
Total chapitre 70 Ventes de produits	454 000.00	523 530.10

Art 741 Primes d'épuration	9 000.00	18 376.00
Art 748 Subventions d'exploitation	-	780.00
Total chapitre 74 Subventions d'exploitation	9 000.00	19 156.00

Art 757 Redevances versées par le fermier	12 000.00	6 437.91
---	-----------	----------

Art 7588 Produits divers	-	640.00
Total chapitre 75 Autres produits	12 000.00	7 077.91

Art 7718 Autres produits exceptionnels	-	34.03
---	---	--------------

TOTAL RECETTES	1 101 401.00	582 264.97
-----------------------	---------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Art 001 Déficit reporté	-	-
-------------------------	---	---

Art 139111-040 Amortissement subvention	2 500.00	2 644.84
Art 139118-040 Amortissement subventions	11 000.00	7 428.35
Art 13913-040 Amortissement subvention	500.00	695.89
Art 2315-040 Travaux en régie	12 500.00	-
Art 2317-040 Travaux en régie	12 500.00	21 697.85
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	39 000.00	32 466.93

Art 217532-041 Matériel	-	-
Art 2315-041 Installations	-	-
Art 2317-041 Apurement compte 238	13 300.00	13 255.29
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	13 300.00	13 255.29

Art 1641 Rembt capital emprunt	107 000.00	106 839.43
Total chapitre 16 Emprunts	107 000.00	106 839.43

Art 2031 Frais d'étude	70 000.00	-
Art 2033 Frais d'insertion	5 000.00	-
Art 2051 Concessions	-	-
Total chapitre 20 Immobilisations corporelles	75 000.00	-

Art 2111 Terrain nu	21 000.00	-
Art 21562 Matériel spécifique	5 000.00	-
Art 217532 Réseau	62 279.00	-
Art 217562 Service assainissement	122 237.00	-
Art 2182 Matériel de transport	12 000.00	9 227.76
Art 2183 Mobilier	2 000.00	-
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles	224 516.00	9 227.76

Art 2315 Travaux	710 000.00	385 355.69
Art 2317 Travaux	744 000.00	262 628.19
Art 238 Avances	-	10 790.97

Total chapitre 023 Immobilisations en cours	1 454 000.00	658 774.85
--	---------------------	-------------------

TOTAL DEPENSES	1 912 816.00	820 564.26
-----------------------	---------------------	-------------------

RECETTES

Art 001 Excédent antérieur	513 930.00	-
----------------------------	------------	---

Art 2805 Concessions	-	190.00
Art 281532 Réseaux d'assainissement	-	3 973.87
Art 281562 Service d'assainissement	-	5 554.26
Art 281751 Installations complexes	45 000.00	37 886.93
Art 2817531 Réseaux d'adduction d'eau	-	1 105.08
Art 2817532 Amortissement réseaux	25 000.00	21 266.74
Art 2817562 Amortissement service ass	166 000.00	151 514.09
Art 281788 Amortissement autres immob	9 000.00	143.52
Art 28183 Matériel bureau	5 000.00	576.01
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	250 000.00	222 210.50

Art 2031-041 Frais d'études	6 100.00	6 060.00
Art 2033-041 Frais d'insertion	200.00	197.56
Art 238 Avances	7 000.00	6 997.73
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	13 300.00	13 255.29

Art 1068 Financement déficit	-	-
Total chapitre 10 Réserves	-	-

Art 13111 Subvention Agence de l'eau	494 872.00	354 817.90
Art 1313 Subvention Conseil Départ	57 913.00	70 235.87
Total 13 Subventions	552 785.00	425 053.77

Art 1641 Emprunt	-	-
Total chapitre 16 Emprunts	-	-

Art 021 Virement du fonctionnement	582 801.00	-
------------------------------------	------------	---

TOTAL RECETTES	1 912 816.00	660 519.56
-----------------------	---------------------	-------------------

Après discussion, Monsieur le Président fait procéder au vote du compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur de CONDOM.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

10) Service assainissement collectif – Approbation du compte administratif 2021

Après que Monsieur le Président ait quitté la salle, Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Vice-Présidente, fait procéder au vote du compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Président.
Après discussion, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

11) Service assainissement collectif – Affectation des résultats 2021

Monsieur le Président présente les résultats 2021 :

Section de fonctionnement

Dépenses :	450 409,30 €
Recettes :	582 264,97 €
Résultats 2021 :	131 855,67 €
Excédent reporté année n-1 :	587 401,82 €
Excédent cumulé :	719 257,49 €

Section d'investissement

Dépenses :	820 564,26 €
Recettes :	660 519,56 €
Résultat 2021 :	-160 044,70 €
Report année n-1 :	513 930,95 €
Solde 2021 :	353 886,25 €
Restes à réaliser :	- 26 436,78 €
Excédent 2021 :	327 449,47 €

Monsieur le Président propose l'affectation des résultats suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0 €
- le surplus est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 719 257,49 €

Monsieur le Président fait remarquer que, au-delà de l'excédent reporté, l'excédent de fonctionnement annuel est de 131 855,67 €.

12) Service assainissement collectif – Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les propositions pour le budget 2022 :

FONCTIONNEMENT

BP 2022

DEPENSES

Charges à caractère général

Art 6061 Eau électricité STEP	6 000.00
Art 6063 Fournitures Entretien	4 000.00
Art 6064 Fournitures administratives	1 000.00
Art 6066 Carburants	2 000.00
Art 6068 Autres fournitures	20 000.00
Art 611 Sous-traitance	1 000.00
Art 6132 Locations immobilières	7 200.00
Art 6135 Locations mobilières	1 200.00
Art 61523 Entretien réparations	20 000.00
Art 6156 Maintenance	1 500.00
Art 6226 Honoraires	22 000.00
Art 6231 Publications	3 800.00
Art 6261 Affranchissement	2 500.00

SIAEP de CONDOM CAUSSENS
Réunion du 30 mai 2022

Art 6262 Télécommunications	500.00
Art 627 Services bancaires	-
Art 63512 Taxes foncières	
Art 6371 Redevances agence de l'eau	12 000.00
Total chapitre 011 Charges à caractère général	104 700.00

Charges de personnel

Art 6215 Personnel affecté	120 000.00
Art 6218 Autre personnel extérieur	1 500.00
Total chapitre 012 Charges de personnel	121 500.00

Charges de gestion courante

Art 6542 Créances éteintes	200.00
Art 658 Charges diverses	1 500.00
Total chapitre 65 Autres charges	1 500.00

Charges financières

Art 66111 Intérêts emprunts	34 000.00
Art 66112 intérêts courus non échus	6 600.00
Total chapitre 66 Charges financières	40 600.00

Art 673 titre annulé sur exercice antérieur	200.00
Art 678 Autres charges excep	-
Total chapitre 67 charges exceptionnelles	200.00

Art 6815 Provision pour risque d'expl	100 000.00
Total chap 68 Dotations	100 000.00

Art 6811 Dotation aux amortissements	250 000.00
Total chapitre 042 opérations d'ordre	250 000.00

TOTAL DEPENSES REELLES	618 500.00
-------------------------------	-------------------

023 Virement à section investissement	624 757.00
---------------------------------------	------------

TOTAL DEPENSES	1 243 257.00
-----------------------	---------------------

RECETTES

002 Excédents antérieurs	719 257.00
--------------------------	------------

Art 722-042 Travaux en régie	25 000.00
Art 777-042 Amortissement subventions	14 000.00
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	39 000.00

Art 704 PFAC	10 000.00
Art 70611 Redevances	450 000.00
Art 706121 Redevances agence de l'eau	5 000.00
Art 7068 Autres prestations	-
Art 7087 Remboursement de frais	3 000.00
Total chapitre 70 Ventes de produits	468 000.00

Art 741 Primes d'épuration	9 000.00
Art 748 Subventions d'exploitation	
Total chapitre 74 Subventions d'exploitation	9 000.00

Art 757 Redevances versées par le fermier	8 000.00
Art 7588 Produits divers	-
Total chapitre 75 Autres produits	8 000.00

Art 7718 Autres produits exceptionnels	
---	--

TOTAL RECETTES	1 243 257.00
-----------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Art 001 Déficit reporté	-
-------------------------	---

Art 139111-040 Amortissement subvention	2 500.00
Art 139118-040 Amortissement subventions	11 000.00
Art 13913-040 Amortissement subvention	500.00
Art 2315-040 Travaux en régie	12 500.00
Art 2317-040 Travaux en régie	12 500.00
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	39 000.00

Art 217532-041 Matériel	-
Art 2315-041 Installations	-
Art 2317-041 Apurement compte 238	23 500.00
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	23 500.00

Art 1641 Rembt capital emprunt	106 000.00
Total chapitre 16 Emprunts	106 000.00

Art 2031 Frais d'étude	-
Art 2033 Frais d'insertion	5 000.00
Art 2051 Concessions	
Total chapitre 20 Immobilisations corporelles	5 000.00
Art 2111 Terrain nu	10 000.00
Art 21562 Matériel spécifique	5 000.00
Art 217532 Réseau	62 279.00
Art 217562 Service assainissement	413 664.00
Art 2182 Matériel de transport	-
Art 2183 Mobilier	2 000.00
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles	492 943.00
Art 2315 Travaux	50 000.00
Art 2317 Travaux	700 000.00
Art 238 Avances	
Total chapitre 023 Immobilisations en cours	750 000.00

TOTAL DEPENSES	1 416 443.00
-----------------------	---------------------

RECETTES

Art 001 Excédent antérieur	353 886.00
----------------------------	------------

Art 2805 Concessions	
Art 281532 Réseaux d'assainissement	
Art 281562 Service d'assainissement	
Art 281751 Installations complexes	45 000.00
Art 2817531 Réseaux d'adduction d'eau	
Art 2817532 Amortissement réseaux	25 000.00
Art 2817562 Amortissement service ass	166 000.00
Art 281788 Amortissement autres immob	9 000.00
Art 28183 Matériel bureau	5 000.00
Total chapitre 040 Opérations d'ordre	250 000.00

Art 2031-041 Frais d'études	-
Art 2033-041 Frais d'insertion	-
Art 238 Avances	11 000.00
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales	11 000.00

Art 1068 Financement déficit	-
Total chapitre 10 Réserves	-

Art 13111 Subvention Agence de l'eau	158 200.00
Art 1313 Subvention Conseil Départ	18 600.00
Total 13 Subventions	176 800.00

Art 1641 Emprunt	-
Total chapitre 16 Emprunts	-

Art 021 Virement du fonctionnement	624 757.00
------------------------------------	------------

TOTAL RECETTES	1 416 443.00
-----------------------	---------------------

Monsieur le Président fait le point sur la médiation en cours entre le SIAEP et SUEZ EAU FRANCE au sujet du contrat de concession du service : suite aux différentes réunions de la commission, l'expert doit rendre un avis dans le courant du mois d'avril. Son rapport sera examiné par le Comité Syndical lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget primitif 2022 : après discussion, ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

13) Service eau potable – Nouvelle UTEP Consultation levé topographique et bathymétrique : choix de l'entreprise

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que, dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable, la consultation relative au levé topographique et bathymétrique a été lancée comme suit :

Objet de la consultation : Réalisation d'un levé topographique et bathymétrique sur les Communes de Condom et Béraut

Contenu de la mission : réalisation d'un levé topographique et bathymétrique

- levé bathymétrique pleine largeur de la Baïse et levé topographique du terrain de la prise d'eau de Gauge ainsi que des bâtiments situés dans cette emprise
- levé topographique du terrain d'implantation des futures lagunes et de l'accès à ce terrain
- levé topographique du tracé des futures conduites extérieures nécessaires au process et de distribution vers Gauge
- levé topographique du terrain dédié à la construction de la nouvelle UTEP et de la RD 930
- levé topographique du terrain de l'usine existante, des bâtiments s'y trouvant et de l'accès à ce terrain
- levé topographique du tracé de la future conduite d'interconnexion

Déroulement de la consultation :

- date consultation : 14 février 2022
- support : consultation de trois entreprises
 - o ACTI-GEO
 - o GE INFRA
 - o XMGE

Ouverture des plis :

- nombre de plis reçus : 3
- liste :

N° d'ordre	Nom commercial et adresse	Montant
01	Groupement GEXIA FONCIER – ACTI GEO 209, rue Jean Bart 31670 LABEGE	17 520,00 € HT
02	GE INFRA 55, avenue Louis Breguet 31400 TOULOUSE	11 650,00 € HT
03	XMGE 8, avenue ACAN et TOE 32100 CONDOM	13 000,00 € HT

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet Dumons Ingénierie : les offres sont conformes au cahier des charges. GE INFRA fournit un mémoire méthodologique détaillé mais général, les offres de XMGE et du groupement GEXIA-ACTI GEO fournissent un mémoire méthodologique clair, détaillé et adapté aux spécificités du projet.

Le bureau d'études propose de retenir l'offre de XMGE pour une prestation forfaitaire de 13 000,00 € HT.

Le comité syndical, après discussion, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise XMGE pour un montant forfaitaire de 13 000,00 € HT.

14) Service eau potable – Nouvelle UTEP Consultation études géotechniques : choix de l'entreprise

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que, dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable, la consultation relative aux études géotechniques a été lancée comme suit :

Objet de la consultation : Réalisation d'études géotechniques relatives à la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Condom

Contenu de la mission : études géotechniques

- 3 zones d'intervention
 - o zone lagunes et prise d'eau
 - o zone réseau (exhaure)
 - o zone usine
- missions
 - o G2 : sondages, mesures et essais géotechniques permettant de définir les caractéristiques physico-chimiques des sols et de l'eau, la nature du sous-sol, les risques de déformation des terrains, la présence éventuelle d'eau, la tenue du terrain, l'aptitude des sols au compactage et au blindage, les conditions de réutilisation des déblais en remblais, pré-dimensionner les fondations et dallages, définir la structure de la voirie d'exploitation
 - o G4 : suivi géotechnique de l'exécution des travaux par l'entreprise

Déroulement de la consultation :

- date consultation : 15 février 2022
- support : consultation de trois entreprises
 - o ALIOS
 - o FONDASOL
 - o GEOTEC

Ouverture des plis :

- nombre de plis reçus : 3
- liste :

N° d'ordre	Nom commercial et adresse	Montant HT
01	GEOTEC ZA de Montredon 31240 L'UNION	41 900,00 €
02	ALIOS 26 rue d'Hélios 31240 L'UNION	27 475,00 €
03	FONDASOL 7 route de Bessières 3124 L'UNION	43 975,00 €

Une demande de précisions complémentaires a été adressée à l'entreprise ALIOS, une mission n'ayant pas été chiffrée dans son offre et à l'entreprise FONDASOL afin de préciser le prix d'une mission.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet Dumons Ingénierie : les 3 offres sont conformes au cahier des charges. pour chacune, la méthodologie et le contenu du rapport sont détaillés et adaptés.

Le bureau d'études propose de retenir l'offre de ALIOS pour un montant total de 27 475,00 € HT se décomposant comme suit :

- offre de base : 24 975,00 € HT

- option : 2 500,00 € HT

Le comité syndical, après discussion, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ALIOS pour un montant total de 27 475,00 € HT.

15) Service assainissement collectif – Avenant au marché de travaux de création du système d'assainissement de Pouy Roquelaure

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical le marché de travaux de création d'une station d'épuration et de son réseau collectif – Commune de POUY ROQUELAURE Lot 1 réseau, attribué le 1^{er} mars 2021 au groupement SNAA ACCHINI – SEE BAYOL pour un montant de 207 142,15 € HT.

Des difficultés de terrassement ont été rencontrées, notamment une part de zone rocheuse plus importante, nécessitant la réévaluation au regard de l'exécution des travaux sur l'ensemble des membres du groupement de commande, représentant une plus-value de 9 748,98 € HT pour la part à la charge du SIAEP.

Après discussion, le Comité Syndical décide d'accepter cet avenant portant ainsi le montant du lot 1 – part SIAEP à 216 891,13 € HT et autorise Monsieur le Président à la signer.

16) Rétrocession des réseaux rue de la Solombère – Condom

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il a été saisi d'une demande de rétrocession d'une portion de réseau AEP et EU desservant le lotissement Le Clos de la Chêneraie – Rue de la Solombère sur la Commune de Condom, justifiant ainsi du caractère public de cette conduite, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- réseau eau potable : 571,57 ml en polyéthylène Ø 32 et PV Ø 75 à 160
- réseau assainissement collectif : 452,51 ml en PVC Ø 200

Ces réseaux ont été posés par le lotisseur et les concessionnaires actuels ont vérifié la conformité des ouvrages et installations ainsi que leur bon état d'entretien.

Après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la rétrocession des réseaux et décide d'intégrer ces équipements dans le patrimoine de la Collectivité.

17) Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 20h50.

EXPOSE N°2

CONTRAT DE PROJET RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR DES SERVICES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les obligations réglementaires d'élaboration des schémas directeurs des services assainissement collectif avec une échéance en 2025, et du plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux en 2026. Le recensement de l'ensemble des ouvrages sera réalisé en interne avec le recrutement d'un agent à temps non complet pour assister le technicien du SIAEP.

Monsieur le Président propose de réaliser ce recrutement par le biais d'un contrat de projet, lié à la durée d'élaboration des différents documents et ne nécessitant pas la création d'un poste, selon les modalités suivantes :

- Contrat de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2022
- Missions :
 - Recherche, repérage des réseaux
 - Recherche, repérage et renouvellement des ouvrages situés sur les réseaux : vannes de réseau, vannes d'antennes, vannes de branchements
- Durée hebdomadaire : 16h

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

EXPOSE N°3

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA MAIRIE DE CONDOM

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la modification du tableau des effectifs, en date du 23 mars 2022, créant un poste d'agent administratif à temps complet. Il indique que la Mairie de Condom propose de mettre un agent à disposition, à compter du 1^{er} juin et pour une durée de 3 mois, avec possibilité d'intégration à l'issue. Pendant cette période, la situation administrative de cet agent reste gérée par la collectivité d'origine, qui adressera au syndicat, une demande de remboursement de la rémunération et des charges sociales correspondantes.

Une convention reprenant ces modalités sera signée entre les deux collectivités.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

EXPOSE N°4

CONVENTION DE LOCATION D'UNE EPAREUSE

Monsieur le Président informe le comité syndical que, pour effectuer les travaux de débroussaillage des stations d'épuration, une entreprise était jusqu'alors sollicitée. La mairie de Caussens disposant d'une épareuse et l'agent technique du syndicat étant titulaire des permis nécessaires, l'utilisation de ce matériel permettrait de réaliser des économies. Monsieur le Président présente le projet ci-dessous :

CONVENTION

Entre

La Commune de CAUSSENS, sise 41 Grand Rue 32100 CAUSSENS, représentée par Monsieur Denis GAUBE, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 13 avril 2022

Et

Le SIAEP de Condom-Caussens, sis 14 Grand Rue 32100 CAUSSENS, représenté par Monsieur Claude CLAVERIE, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du comité syndical du

Préambule

La Commune de CAUSSENS est propriétaire d'un tracteur équipé d'une épareuse, qu'elle souhaite mettre à disposition du SIAEP de Condom-Caussens,

Le SIAEP de Condom-Caussens souhaite pouvoir utiliser cet équipement pour effectuer des travaux de débroussaillage,

Il est arrêté les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Commune de Caussens met à disposition du SIAEP de Condom-Caussens, qui l'accepte, le tracteur épareuse dont elle est propriétaire et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *marque : Renault*
- *immatriculation : 7472LN32*
- *type commercial : R3151*
- *date de première mise en circulation : 22/03/1989*
- *genre : tract agricole*
- *N° série : 51C0074*
- *poids total en charge : 3T*
- *assurance Groupama n° de contrat : 317047092008*

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet au 1^{er} mai 2022 et est conclue pour une durée d'un an.

Elle se renouvellera par tacite reconduction.

La convention de prestation de service peut prendre fin :

au terme prévu au présent article

à tout moment, la demande de l'une des parties, sous réserve de respecter un délai de préavis de 1 mois.

Ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

Chacune des parties s'engage à souscrire les contrats d'assurance nécessaires.

Le SIAEP s'engage à ce que le tracteur épaveuse soit utilisé par un agent territorial titulaire de permis et autorisations nécessaires à son utilisation.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le SIAEP de Condom Caussens s'engage à régler une contribution journalière d'utilisation de 250 €/jour.

La Commune de Caussens adressera une demande de remboursement trimestrielle au SIAEP de Condom Caussens basée sur l'utilisation réelle de l'équipement.

ARTICLE 5 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la seule compétence du Tribunal administratif de Pau.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer cette convention.

EXPOSE N°5

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Présentation du rapport de la commission de médiation

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les discussions relatives à l'avenant au contrat de concession de l'assainissement collectif : ce projet d'avenant ayant été rejeté par l'assemblée, le concessionnaire a demandé la formation de la commission de médiation. Cette commission vient de rendre son rapport qui préconise et organise une fin du contrat au 31 décembre 2022, sur lequel il convient maintenant de se prononcer. (cf. rapport en annexe)